

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

MAIRIE
DE
VIAS

EXTRAIT

DU

Registre des Arrêtés du Maire

DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : 2026- 099

Objet : Délégation de fonction et de signature, Madame Laetitia JUNG

Le Maire de la Commune de Vias,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-20,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection de Madame Laetitia JUNG en qualité de Conseillère Municipale.

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Madame Laetitia JUNG.

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGATION DE FONCTION

Sous ma surveillance et ma responsabilité, à compter du 13 avril 2026, délégation de fonction est donnée à Madame Laetitia JUNG, en lien avec Madame Marie-Laure GONZALEZ, 4^{ème} Adjointe au Maire et en tant que Conseillère Municipale pour assurer, à l'exception des prérogatives comptables, les fonctions et missions relatives :

A LA VIE ASSOCIATIVE et notamment ce qui concerne :

- Mise en œuvre de la politique de la vie associative (élaboration des orientations communales en matière de soutien au tissu associatif et de développement de la vie locale),
- Organisation, suivi et développement des relations avec l'ensemble des associations de la commune, accueil et accompagnement des responsables associatifs,
- Veille à la bonne articulation des actions menées par les associations en lien avec les élus concernés,
- Accompagnement des initiatives et projets portés par les associations,
- Suivi de l'instruction des demandes de subventions, analyse des dossiers et participation à la préparation des décisions d'attribution,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.

Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et/ou de l'affichage de la présente. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr
Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

16/04/2026
16/04/2026

Date de notification :

16/04/2026

Signature :

- Suivi des conditions de mise à disposition des salles, équipements et matériels communaux au profit des associations,
- Participation à l'organisation et au développement d'événements favorisant la vie associative (forums, manifestations, rencontres),
- Mise en œuvre d'actions visant à valoriser le bénévolat et à encourager l'implication des habitants,
- Relations avec les partenaires institutionnels (coordination avec les organismes publics et privés intervenant dans le domaine associatif).

Accusé de réception en préfecture
034213403322-10260413-2026-099-At
Date de réception en préfecture: 14/04/2026

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Sous ma surveillance et ma responsabilité, à compter du 13 avril 2026, délégation de signature est donnée à Madame Laetitia JUNG, Conseillère Municipale Déléguée, à l'effet de signer tous les courriers courants et documents relatifs à sa délégation, telle que définie ci-dessus ;

ARTICLE 3 : SIGNATURE

La signature par Madame Laetitia JUNG des pièces et courriers pris dans le cadre de la présente délégation devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire ».

ARTICLE 4 :

La présente délégation concerne les actes précités ou tout acte qui, du fait d'un éventuel changement de législation ou de réglementation, s'y substituerait tout en ayant le même objet ou un objectif ou but identique.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié et notifié à l'intéressé ; une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Fait à Vias, le 13 avril 2026.

Jean-Philippe CABASSUT
Maire de VIAS

